

DEPÔT DE PLAINTÉ
CONTRE X

Monsieur le Procureur de la République
Près le Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY
173 Avenue Paul Vaillant Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX

L'ANGVC, Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques, domiciliée 9 avenue Michelet à SAINT-OUEN 93400, SIRET 434 938 65000034, agissant par son représentant légal, Monsieur Christophe SAUVÉ.

Et **Madame Nelly DEBART**

Née le 6 septembre 1974 à Montpellier (34)
adresse : Poste Restante 84370 BEDARRIDES
et exerçant la profession de commerçant non sédentaire

Ont l'honneur de porter plainte entre vos mains contre X, et ce en raison des faits énoncés ci-dessous:

Des membres actifs de notre association ont eu récemment la mauvaise surprise d'écouter une œuvre à caractère violemment raciste diffusée sur *YouTube*.

Choqués par l'outrance des propos tenus, nous n'avons d'autre choix que celui de nous adresser à vos services dans le but de réussir à discerner toute la chaîne de responsabilités dans cette affaire, de l'auteur jusqu'au diffuseur de l'œuvre délictuelle.

Il est malheureusement possible à tous les internautes d'écouter cette chanson, qui a été postée et publiée par un individu dont le pseudonyme est « **WilyVampyre** », sur la page suivante de *YouTube* : <http://www.youtube.com/watch?v=to9IZQAnF-0> .

Au jour de la rédaction de cette plainte, 1 569 personnes ont eu accès à cette œuvre.
(Pièce N°1 : capture d'écran de la page YouTube)

Voici quelques extraits de ce texte particulièrement odieux et pénible autant à la lecture qu'à l'audition:

« *Ces sales cons dans leur camion* »

« *C'est des déchets de l'humanité* »

« *Ils sentent tous la charogne* »

« *On va broyer du romano* »

« *On se prend plus la tête on nettoie tout au zyklon* »

« *Le phosphore c'est trop peu pour cramer les caravanes* »

« *Dans leur camp les gitans il faut qu'on les extermine* »

« *Oh putain c'est de la vermine* »

« *Ces manouches ils couchent entre frère et sœur* »

« *On a déjà une petite armée calmement les gitans on les buttera jusqu'au dernier* »

« *Truc de ouf, les manouches, c'est du bon combustible* »

Nous ne savons pas qui a écrit et chanté ce texte, ni depuis combien de temps celui-ci est disponible et circule sur le réseau.

Pour parfaite information, vos services doivent savoir que Monsieur IMBERDIS Antoine, dont le pseudonyme était « *Backinbusiness* », a posté le texte intégral de cette chanson sur le forum du site *jeuxvideo.com* le 2 janvier 2010, et a fait l'objet d'un rappel à la loi le 1^{er} février 2012 par le TGI de Clermont-Ferrand.
(Pièce N°2 : Avis à victime en date du 18/01/2012)

Nous ignorons si Monsieur IMBERDIS a un lien ou est en relation avec l'individu qui se cache derrière le pseudonyme « **WilyVampyre** ».

Tout citoyen faisant partie de la communauté des gens du voyage ne peut que se sentir gravement blessé par ce texte injurieux, diffamant et haineux qui apparaît comme relevant des nombreuses infractions à caractère raciste sanctionnées par le code pénal ainsi que par la loi du 29 juillet 1881.

C'est la raison pour laquelle l'ANGVC, dont l'un des objets consiste à lutter contre toute discrimination directe ou indirecte ainsi que tout comportement à caractère raciste à l'encontre des gens du voyage, ainsi que **Madame Nelly DEBART**, membre de cette communauté, ont décidé de porter plainte contre X pour injures publiques, diffamation, incitation à la haine raciale ainsi qu'apologie de crime contre l'humanité.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir donner toutes les suites légales qui s'imposent à cette affaire qui a meurtri l'ensemble de la communauté des gens du voyage.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre haute considération.

Fait à Saint-Denis

Le 11 juillet 2014

Christophe SAUVE
Présidente de l'ANGVC

Nelly DEBART



PIECE JOINTE N°1 : capture d'écran de la page YouTube
PIECE JOINTE N°2- : Avis à victime en date du 18/01/2012